

“ sieur de Bernières Vicaire général de Monseigneur LEvesque
 “ de Québec Le premier a esté publié le 22 et le second le 24 du
 “ présent mois d’entre Antoine de Lamothe escuer Sgr. de Ca-
 “ dillac de la ville du Port Royal en Lacadie aagé environ de 26
 “ ans fils de M. Jean de la Mothe Sgr. du dict Lieu de Cadillac
 “ de Launay et Semontel Conseiller au parlement de Toloze et
 “ de dame Jeanne de Malenbaut ses père et mère d’une part et
 “ de Marie Thereze Guyon fille de deffunct Denis Guyon bour-
 “ geois de cette ville et Elizabeth Boucher ses père et mère
 “ d’autre part aagés environ de dix sept ans et ne sestant décou-
 “ vert aucun empeschement jay François Dupré Curé de cette
 “ paroisse les ays solemnellement mariés et donnée la bénédic-
 “ tion nupsiale en presences des temoins sousigné Les Srs. Bar-
 “ thelemi Desmarest, Michel Denys Guyon, Jacques Guyon,
 “ Denys Le Maistre Lesquels avec lepoux et lepouse ont signé.”

“ Nous savons aussi très positivement, ajoute M. Rameau, que
 l’un des plus fameux capitaines de corsaires qu’il y eut alors en
 Acadie, se nommait François Guyon. Par conséquent, Cadillac
 aurait très bien pu épouser une Guyon à Port Royal aussi bien
 qu’à Québec..... Voilà de grands motifs sinon de doutes, au
 moins de controverse, et il serait très intéressant que l’on relatât
 tout au long les actes que l’on dit avoir été trouvés à Québec.”

C’est à ce désir que je me suis rendu en publiant l’extrait ci-
 dessus.

M. Rameau dit posséder beaucoup de documents sur Lamothe-
 Cadillac, j’espère qu’il nous fera la faveur de les adresser à son
 ami que je soupçonne être M. Benjamin Sulte, lequel ne man-
 quera pas de les livrer à la publicité.

Il y aurait tout profit à connaître à fond ce personnage qui,
 après tout, a joué un rôle important dans les colonies françaises,
 et qui a toujours été jugé sévèrement.

T. P. BÉDARD.